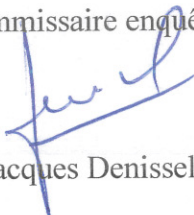


**ENQUETE PUBLIQUE PORTANT SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION
D'EXPLOITER UN PARC EOLIEN SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES
DE PREMONT ET DE SERAIN.**

**CONCLUSION SUR L'ENQUETE PUBLIQUE QUI S' EST DEROULEE
DU MERCREDI 24 SEPTEMBRE 2014 AU SAMEDI 25 OCTOBRE 2014 .**

Fait à Mesnil Saint Laurent le 19 novembre 2014.

Le commissaire enquêteur :



Jacques Denissel.

**ENQUETE PUBLIQUE PORTANT SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION
D' EXPLOITER UN PARC EOLIEN SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE
PREMONT ET DE SERAIN.**

I: DEROULEMENT DE L'ENQUETE.

L'enquête publique sur ce sujet s'est déroulée du mercredi 24 septembre 2014 au samedi 25 septembre soit sur une durée de 32 jours. Cinq permanences ont été tenues , 3 en mairie de Prémont et deux en mairie de Serain, dont un samedi matin sur chaque commune pour favoriser l'accès au dossier.

Les habitants des communes ont été informés par l'affichage en mairie, l'insertion dans deux journaux locaux, l'Union et l'Aisne Nouvelle.

Vingt six communes réparties sur l'Aisne et le Nord, communes dont une partie du territoire est située dans un rayon de six kilomètres ont affiché l'avis d'enquête dans les délais prévus.

Les maires de Prémont et de Serain ont complété la tenue de cette enquête en faisant distribuer dans les boîtes aux lettres de leurs administrés, un avis rappelant les permanences du commissaire enquêteur ainsi que les dates et horaires d'ouverture de la mairie.

Ceci étant, les habitants de ces communes ont été bien informés de cette enquête.

II : LES OBSERVATIONS.

Les habitants de ces communes se sont déplacés essentiellement pour donner un avis favorable à ce projet, ce qui est assez exceptionnel.

Une seule personne a fait part de sa crainte quant à la qualité de réception de la télévision si ce projet se réalise.

Un habitant d'une commune extérieure a voulu vérifier que le conseil municipal de Prémont n'a pas été influencé par la présence d'élus pouvant être concernés par ce projet.

Sur les vingt six communes concernées, 5 conseils municipaux ont délibéré, dont 2 avec avis défavorable et 3 avec avis favorable.

La Société Valéo a apporté une réponse sur des questions pratiques, localisation d'une éolienne et d'un chemin d'accès à une éolienne.

Valéo apporte aussi une réponse sur la qualité de réception de la radiodiffusion et de la télévision, sans nier des perturbations éventuelles, tout en précisant que les matériaux utilisés pour les pales permettent de les limiter.

Enfin Valéo confirme qu'il financera des mesures compensatoires pour les occupants situés dans le voisinage en cas de perturbations.

Autres remarques.

De cette enquête on peut retenir que le projet n'a pas suscité de critiques, et il a recueilli **des avis favorables des particuliers des deux communes concernées** ce qui est assez exceptionnel.

L'ambiance vécue est similaire à celle que l'on ressent à la lecture des compte-rendu des réunions de consultation du public en mairies de Prémont et de Serain de novembre et décembre 2013.

En général, un projet éolien suscite souvent des réactions parfois épidermiques, réactions concernant la destruction du paysage, le côté esthétique de ces machines, l'incidence sur la faune, le bruit, ... Dans le cas présent rien de tout cela. Une population favorable et des conseils municipaux de Prémont et de Serain favorables à l'unanimité des votants.

Selon le dossier, ce sont les élus qui ont fait cette démarche, confirmée par les maires respectifs, et par conséquent ceci a donc été réfléchi. Il n'échappe à personne que ce projet est générateur de ressources nouvelles, sur une longue durée, ce qui n'est pas neutre pour des petites communes rurales.

III : EN CONCLUSION .

Compte tenu :

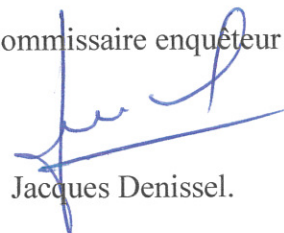
- de la nature des observations favorables et des réponses apportées par le pétitionnaire,
- de l'avis de l'autorité environnementale, la D R E A L de Picardie,
- des accords internationaux pour réduire les émissions de gaz (accord de Kyoto),
- de l'engagement de la France dont l'objectif est de consommer 20 % d'énergies renouvelables d'ici 2020,
- des mesures fixées lors du Grenelle de l'environnement d'octobre 2007 préconisant de passer de 9 % à 23 % de la part d'énergies renouvelables dans la consommation de 2020,
- de l'objectif fixé pour la Picardie pour 2020 à 1100 éoliennes, alors qu'à ce jour, selon le pétitionnaire le parc éolien serait de l'ordre de 500.

On peut considérer que le parc éolien de L'ENSINET va dans le sens des objectifs à moyen terme et qu'il contribue pour une petite partie, à réduire les gaz à effet de serre, ainsi que la dépendance énergétique de la France.

Prenant en considération ce qui précède, je donne un avis favorable, sans aucune réserve, à la demande d'exploiter un parc éolien, projet comprenant 8 éoliennes et deux postes de livraison sur la commune de Prémont et 3 éoliennes et un poste de livraison sur la commune de Serain.

Fait à Mesnil Saint Laurent le 19 novembre 2014.

Le commissaire enquêteur :



Jacques Denissel.